

# Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne l'acquisition par la société « UFIPAR », filiale de la société « LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE » de l'intégralité des actifs et activités attachés au titre de presse « Paris Match ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

### Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur: Société « UFIPAR SAS unipersonnelle » ;
- La cible: Actifs et activités attachés au titre de presse « Paris Match ».

#### Nature de l'opération

Achat d'actifs

### Secteurs économiques concernés

- Le secteur de la presse hebdomadaire d'actualité politique et générale.

#### Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 17 juin 2024.



## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu une notification portant sur le projet d'acquisition par la société « UFIPAR » (UFIPAR), filiale de la société « LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE » (LVMH) de l'intégralité des actifs et activités attachés au titre de presse « Paris Match » (Paris Match).

« Paris Match » est un titre de presse hebdomadaire français actuellement détenu par le groupe « Lagardère ».

« UFIPAR » est une filiale entièrement détenue par « LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE » (LVMH SE), société holding du groupe LVMH, présent dans le secteur du luxe à travers le monde.

Fait à Rabat le 06 juin 2024.